



Enceinte d'un sans papier, quel sont mes droits ?

Par **zaccar99**, le **27/12/2011 à 15:44**

Bonjour,
je suis française et je suis enceinte d'un sans papier algerien, que dois je déclarer à la caf ?
Quels sont nos droits et quels sont les risques ?
Merci de me répondre au plus vite s'il vous plait

Par **corimaa**, le **27/12/2011 à 22:54**

Bonjour, si vous vous aimez vraiment et avez l'intention de faire votre vie ensemble, il faudra que monsieur reconnaisse l'enfant à la naissance. Reste à savoir si vous faites une reconnaissance anticipée afin que votre enfant porte votre nom ou si vous souhaitez qu'il porte le nom de son père

Ensuite, il serait bon si cela vous convient bien sûr, que vous vous paciez ou vous mariez. Il faut que monsieur soit sur les factures EDF et autres afin de prouver votre concubinage.

Quand l'enfant sera né, le père pourra demander la carte vie privée et familiale étant père d'un enfant français <http://vosdroits.service-public.fr/F2209.xhtml>

Par **Roy**, le **28/12/2011 à 18:05**

Le mieux serait de ne pas faire d'enfant avec des sans papiers pour leur éviter de rester en France.